
États financiers de Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

31 mars 2021

Rapport de l'auditeur indépendant	1-2
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds	3
État de la situation financière	4
État des flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-14

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux fiduciaires du
Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2021 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Fonds en fiducie au 31 mars 2021, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Fonds en fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Fonds en fiducie ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Fonds en fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Fonds en fiducie.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Fonds en fiducie à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Fonds en fiducie à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 5 juillet 2021

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État des résultats et de l'évolution des soldes de fonds
 Exercice terminé le 31 mars 2021

		2021						2020					
Notes		Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total	Fonds général	Fonds d'éducation	Fonds d'héritage à l'éducation	Fonds des Métis	Autres fonds (note 8)	Total
		\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Revenus													
	Gouvernement du Canada	—	5 995 216	5 995 216	332 725	—	12 323 157	—	—	—	—	—	—
	Revenus de placement	19 363	24 924 286	16 616 190	762 407	—	42 322 246	38 892	579 114	207 929	17 798	—	843 733
	Dons	45 810	—	—	—	—	45 810	29 930	—	—	—	—	29 930
		65 173	30 919 502	22 611 406	1 095 132	—	54 691 213	68 822	579 114	207 929	17 798	—	873 663
Distributions aux bénéficiaires													
	Versements à des organismes	—	5 393 683	—	44 291	—	5 437 974	—	5 439 703	—	274 182	—	5 713 885
	Versements à des particuliers	—	3 531 296	—	557 800	—	4 089 096	—	3 550 479	—	321 091	—	3 871 570
	Total des distributions aux bénéficiaires	—	8 924 979	—	602 091	—	9 527 070	—	8 990 182	—	595 273	—	9 585 455
Charges													
	Salaires et avantages sociaux	657 795	—	—	—	—	657 795	662 470	—	—	—	—	662 470
	Déplacements	38 925	—	—	—	—	38 925	350 440	—	—	—	—	350 440
	Honoraires professionnels	248 804	—	—	—	—	248 804	214 986	26 229	—	—	—	241 215
	Publicité, promotions et publications	20 061	—	—	—	—	20 061	35 950	—	—	—	—	35 950
	Frais de bureau	102 952	—	—	—	—	102 952	160 272	—	—	—	—	160 272
	Frais administratifs et de gestion	50 492	—	—	—	—	50 492	36 066	—	—	—	—	36 066
	Loyer	63 605	—	—	—	—	63 605	57 065	—	—	—	—	57 065
	Assurance	12 818	—	—	—	—	12 818	11 410	—	—	—	—	11 410
	Total des charges	1 195 452	—	—	—	—	1 195 452	1 528 659	26 229	—	—	—	1 554 888
		1 195 452	8 924 979	—	602 091	—	10 722 522	1 528 659	9 016 411	—	595 273	—	11 140 343
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges													
		(1 130 279)	21 994 523	22 611 406	493 041	—	43 968 691	(1 459 837)	(8 437 297)	207 929	(577 475)	—	(10 266 680)
Soldes des fonds, au début de l'exercice													
		—	82 921 403	107 073 645	3 275 294	53 942	193 324 284	—	55 428 190	76 806 695	2 296 563	53 942	144 633 891
	Virements interfonds	1 130 279	(1 058 848)	—	(71 431)	—	—	1 459 837	(1 368 928)	—	(90 909)	—	—
Soldes des fonds, à la fin de l'exercice													
		—	103 857 078	129 685 051	3 696 904	53 942	237 292 975	—	45 621 965	77 014 624	1 628 179	53 942	134 367 211

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada
État de la situation financière
au 31 mars 2021

2021							2020					
	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 8) \$	Total \$	Fonds général \$	Fonds d'éducation \$	Fonds d'héritage à l'éducation \$	Fonds des Métis \$	Autres fonds (note 8) \$	Total \$
Actif												
À court terme												
Trésorerie	20 100	(857 200)	1 587 387	124 353	53 942	928 582	76 743	1 322 154	334 270	115 999	53 942	1 903 108
Débiteurs et comptes à recevoir	—	4 425	—	—	—	4 425	541	23 255	—	—	—	23 796
Taxes de vente à recouvrer	64 636	—	—	—	—	64 636	51 506	—	—	—	—	51 506
Charges payées d'avance	40,724	—	—	—	—	40 724	15 880	—	—	—	—	15 880
Placements à court terme	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000	—	9 000 000	—	1 000 000	—	10 000 000
Interfonds recevable (payable)	—	5 699 375	(5 699 375)	—	—	—	—	311 888	(311 888)	—	—	—
	125 460	13 846 600	(4 111 988)	1 124 353	53 942	11 038 367	144 670	10 657 297	22 382	1 115 999	53 942	11 994 290
Immobilisations	19 146	—	—	—	—	19 146	38 042	—	—	—	—	38 042
Placements	—	91 059 741	133 934 074	2 576 296	—	227 570 111	—	73 607 870	107 127 346	2 180 946	—	182 916 162
	144 606	104 906 341	129 822 086	3 700 649	53 942	238 627 624	182 712	84 265 167	107 149 728	3 296 945	53 942	194 948 494
Passif												
À court terme												
Créditeurs et charges à payer	144 606	1 049 263	137 034	3 746	—	1 334 649	114 952	1 343 764	76 083	21 651	—	1 556 450
Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	—	—	—	—	—	—	67 760	—	—	—	—	67 760
	144 606	1 049 263	137 034	3 746	—	1 334 649	182 712	1 343 764	76 083	21 651	—	1 624 210
Soldes de fonds	—	103 857 078	129 685 052	3 696 903	53 942	237 292 975	—	82 921 403	107 073 645	3 275 294	53 942	193 324 284
	144 606	104 906 341	129 822 086	3 700 649	53 942	238 627 624	182 712	84 265 167	107 149 728	3 296 945	53 942	194 948 494

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Au nom des fiduciaires



Keith Martell, Président du conseil des fiduciaires



Roy Fox, Fiduciaire

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

État des flux de trésorerie

Exercice terminé le 31 mars 2021

	2021 \$	2020 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des revenus sur les distributions et les charges	43 968 691	(10 266 680)
Amortissement des immobilisations	18 896	16 119
Gain sur disposition de placements	(352 042)	(6 967 277)
Variation des (gains) pertes latents sur les placements	(26 105 101)	15 113 046
Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement d'exploitation		
Débiteurs	19 371	2 653
Charges payées d'avance	(24 844)	(15 612)
Taxes de vente à recouvrer	(13 130)	(27 713)
Créditeurs et charges à payer	(221 801)	175 542
	17 290 040	(1 969 922)
Activités d'investissement		
Acquisition de placements	(30,053,724)	(224 371 748)
Cession de placements	11,856,918	227 926 911
Acquisition d'immobilisations	—	(14,600)
(Diminution) du solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada	(67 760)	(15 199)
	(18 264 566)	3 525 364
(Sorties) entrées nettes de trésorerie	(974 526)	1 555 442
Encaisse, au début de l'exercice	1 903 108	347 666
Encaisse, à la fin de l'exercice	928 582	1 903 108

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

1. Nature des activités

Le Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada (le « Fonds en fiducie ») a été créé le 1^{er} novembre 1975 à titre d'organisme de bienfaisance enregistré en vertu de l'alinéa 149 (I)(f) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

Les objectifs initiaux du Fonds en fiducie étaient les suivants :

- a) Étudier, en concertation avec des représentants des Premières Nations des diverses régions du Canada, les problèmes que rencontrent les peuples des Premières Nations dans la société actuelle;
- b) Faire des recherches sur les problèmes d'ordre économique, social et scientifique que rencontrent les Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes ;
- c) Faire des recherches sur les aspects historiques et culturels des collectivités des Premières Nations en vue d'aider à conserver la culture et les valeurs des Premières Nations ; et
- d) Afin de poursuivre lesdits objectifs, obtenir et disséminer l'information aux groupes des Premières Nations et autres groupes concernés par la qualité de vie des peuples des Premières Nations.

Dans l'exécution de ces objectifs, le Fonds en fiducie gère le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds de langue et d'alphabétisation a été créé en 1975 afin de promouvoir l'éducation des citoyens issus des Premières Nations au moyen de bourses d'études et par des recherches, des colloques et des conférences universitaires sur les droits des Premières Nations, leur histoire et le contact entre les Premières Nations et la population du Canada.

Le Fonds de guérison de la jeunesse a été créé en 1996 afin de soutenir les efforts visant à améliorer leur propre estime d'eux-mêmes et le profil des jeunes des Premières Nations au Canada. Le financement a été affecté pour organiser des événements permettant de réunir les jeunes avec des responsables politiques et des aînés pour la formation de soutien spirituel et de leadership. Des fonds ont également été affectés pour le soutien de la représentation par les jeunes de leurs nations à des congrès et des rencontres au Canada et à l'échelle internationale.

Le Fonds de recherche parrainé a été créé en 2001 pour favoriser la recherche sur les problèmes économiques, sociaux et scientifiques des communautés des Premières Nations en vue de proposer des solutions à ces problèmes.

Le Fonds des héros de notre époque a été créé en 2001 dans le but d'offrir des bourses d'études. Les bourses sont disponibles aux candidats qui démontrent d'excellentes habiletés intellectuelles et académiques, d'intégrité, d'intérêt, de respect envers l'humanité et du leadership et qui ont fait preuve d'initiative afin d'utiliser leur talent au maximum. Les bourses sont nommées à la mémoire des personnages importants dans l'histoire des Premières Nations : Jake Fire (criminologie), Tommy Prince (études autochtones), Walter Dieter (travail social), Omar Peters (science politique), Robert Smallboy (médecine) et James Gosnell (droit). Ces bourses sont habituellement présentées chaque année lors de l'Assemblée générale annuelle de l'Assemblée des Premières Nations (« APN »).

En 2009, le Fonds en fiducie a demandé au tribunal de modifier ces objectifs afin d'inclure la possibilité de financer des programmes d'études et des initiatives de réconciliation pour remédier aux problèmes légués par les pensionnats indiens.

En vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI »), en 2006, le gouvernement fédéral a créé le « Fonds de la somme désignée » (le « FSD ») afin d'indemniser les anciens élèves des pensionnats indiens. Le paiement d'expérience commune et les crédits personnels ont été versés à partir du FSD. La CRRPI a précisé que tout surplus du FSD devra être transféré au Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada.

Les tribunaux qui supervisaient la mise en œuvre de la CRRPI ont rendu une ordonnance en juillet 2015 approuvant le transfert des fonds, y compris un transfert de 300 000 \$ pour couvrir les frais de démarrage des activités du Fonds en fiducie.

1. Nature des activités (suite)

En vertu des modalités approuvées par les tribunaux, le Fonds en fiducie doit gérer le solde des fonds du FSD au nom des Premières Nations et des Métis, qui avait répartis originalement les fonds du Gouvernement du Canada de la manière suivante :

- Premières Nations : 97,3 %
- Métis : 2,7 %

Les modalités exigent qu'au moins 50 % du montant initial, reçu du FSD pour le compte des Premières Nations, soit investi dans un fonds de réserve sur une période de 20 ans à compter de la date du transfert des fonds initiaux en 2015 jusqu'en 2035. Le Fonds des Métis n'est pas soumis aux restrictions.

Les modalités prévoient aussi une limite en ce qui concerne les frais administratifs qui peuvent être payés à même les fonds. Les tribunaux ont autorisé une limite permanente des frais administratifs de 15 % pour le fonds de fiducie.

En raison de la CRRPI, le Fonds en fiducie a créé en 2016 les trois fonds suivants :

- 1) Le Fonds d'éducation a été créé afin d'aider les programmes pédagogiques dans le but de fournir aux organismes des Premières Nations et aux particuliers un moyen de guérison, de réconciliation et d'enrichissement des connaissances.
- 2) Le Fonds des Métis a été créé dans le but de fournir aux organisations métisses et aux particuliers des programmes de guérison et de réconciliation.
- 3) Le Fonds d'héritage à l'éducation a été créé afin d'investir dans un fonds de réserve pendant 20 ans pour les organismes des Premières Nations et les particuliers des générations futures.

2. Principales méthodes comptables

Les états financiers ont été dressés conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Comptabilité par fonds

Conformément aux principes de comptabilité par fonds, le Fonds en fiducie tient sa comptabilité afin de s'assurer que les limites et les restrictions fixées à l'égard de l'utilisation des ressources disponibles sont observées. En vertu de cette méthode, toutes les ressources sont classées à des fins de comptabilisation et de présentation de l'information dans des fonds qui ont été créés conformément à des activités et à des objectifs précis. Par conséquent, des comptes distincts sont maintenus pour les fonds suivants : le Fonds général, le Fonds d'éducation, le Fonds des Métis, le Fonds d'héritage à l'éducation, le Fonds de langue et d'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de la recherche parrainé et le Fonds des héros de notre époque.

Le Fonds général comptabilise les activités de fonctionnement du Fonds en fiducie. Les fonds restants sont grevés d'affectations externes et doivent uniquement être utilisés de la manière indiquée à la note 1.

Constatation des produits

Le Fonds en fiducie applique la méthode de la comptabilité par fonds affectés pour comptabiliser ses apports.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les apports non affectés sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et lorsque l'encaissement éventuel peut être raisonnablement garanti.

Les apports affectés et les dotations sont constatés dans les produits de l'exercice au cours duquel les apports sont reçus. Les apports affectés pour lesquels le Fonds en fiducie ne présente pas de fonds affecté correspondant sont différés et sont constatés dans les produits du Fonds général de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Revenus de placement

En conformité avec le plan d'administration approuvé par le tribunal afférent aux fonds reçus aux termes de la CRRPI en vertu de la section sur l'investissement de capitaux, les revenus de placement sont comptabilisés à mesure qu'ils sont gagnés. Les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont imputés au fonds approprié comme suit :

- Fonds d'éducation : 60 % des revenus de placement ; et
- Fonds d'héritage à l'éducation : 40 % des revenus de placement.

Les revenus de placement gagnés dans le Fonds des Métis restent dans le Fonds des Métis et sont exemptés des restrictions du Fonds d'éducation et du Fonds d'héritage à l'éducation.

Instruments financiers

Les instruments financiers sont constitués de la trésorerie, des placements, des débiteurs, des impôts à recevoir, des intérêts courus, des créiteurs et charges à payer, ainsi que du solde à payer à la Fraternité des Indiens du Canada.

Tous les actifs et passifs financiers sont initialement évalués à la juste valeur. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti, à l'exception de la trésorerie et des placements qui sont évalués à la juste valeur.

Les transactions entre parties liées sont conclues dans le cours normal des activités et sont comptabilisées à la valeur d'échange.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût.

L'amortissement est calculé selon le mode linéaire sur la durée de vie utile estimative des immobilisations.

Équipement informatique	3 ans
Améliorations locatives	10 ans

Apports de biens et de services

Les apports de biens et de services qui sont utilisés dans le cours normal des activités du Fonds en fiducie et qui auraient été autrement acquis sont constatés à leur juste valeur à la date de l'apport si la juste valeur peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

2. Principales méthodes comptables (suite)

Utilisation d'estimations

Dans le cadre de la préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, la direction doit établir des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que les montants des produits et des charges constatés au cours de la période de présentation de l'information financière. La recouvrabilité des créances, l'évaluation des placements et le montant des charges à payer sont les éléments ayant fait l'objet d'estimations importantes dans le cadre des présents états financiers. Les résultats réels pourraient s'écarter de ces estimations.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

3. Placements

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2021 :

	2021							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	7 756 573	8 080 471	9 114 757	9 504 432	304 915	317 473	17 176 245	17 902 376
Fonds qualité GMO III	40 824 302	37 478 733	48 011 804	44 077 216	1 603 960	1 472 515	90 440 066	83 028 464
Fonds d'immobilier Crestpoint	9 725 814	9 733 873	12 971 781	12 918 775	378 171	377 422	23 075 766	23 030 070
Fonds commun d'obligation actif Leith Wheeler	17 648 945	18 051 805	35 843 317	36 661 488	309 491	316 556	53 801 753	55 029 849
Fonds commun d'actions canadiennes Beutel Goodman	24 104 107	21 611 845	27 992 415	25 098 119	979 759	878 456	53 076 281	47 588 420
	100 059 741	94 956 727	133 934 074	128 260 030	3 576 296	3 362 422	237 570 111	226 579 179
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	91 059 741	85 956 727	133 934 074	128 260 030	2 576 296	2 362 422	227 570 111	216 579 179

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2022.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

3. Placements (suite)

Le tableau suivant présente la juste valeur et le coût des placements au 31 mars 2020 :

	2020							
	Fonds d'éducation		Fonds d'héritage à l'éducation		Fonds des Métis		Total	
	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur	Coût
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
Encaisse	2 884 752	2 665 598	3 392 799	3 135 061	113 338	104 729	6 390 889	5 905 388
Fonds de qualité GMO III	35 046 643	37 478 733	4 121 935	44 077 216	1376 960	1472 515	77 640 538	83 028 464
Fonds d'immobilier Crestpoint	5 003 051	5 160 611	6 877 959	7 094 565	181 731	187 454	12 062 741	12 442 630
Fonds commun d'obligation actifs Leith Wheeler	24 445 777	24 756 267	37 731 036	38 210 265	910 633	922 199	63 087 446	63 888 731
Fonds commun d'actions Canadiennes								
Beutel Goodman	15 227 647	19 303 504	17 908 617	22 702 068	598 284	758 422	33 734 548	42 763 994
	82 607 870	89 364 713	107 127 346	115 219 175	3 180 946	3 445 319	192 916 162	208 029 207
Placements à court terme	9 000 000	9 000 000	—	—	1 000 000	1 000 000	10 000 000	10 000 000
Placements à long terme	73 607 870	80 364 713	107 127 346	115 219 175	2 180 946	2 445 319	182 916 162	198 029 207

Le Fonds a l'intention de maintenir les investissements à long terme. Les placements à court terme représentent les montants de distribution aux bénéficiaires à des particuliers, à des organismes et administratif budgété pour l'année se terminant le 31 mars 2021.

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

3. Placements (suite)

Revenus de placement

En conformité avec l'approbation du tribunal du plan administratif, les revenus de placement du Fonds d'héritage à l'éducation sont alloués aux Fonds suivants :

- Le Fonds d'éducation : jusqu'à 60 % des revenus de placements; et
- Le Fonds d'héritage à l'éducation : au moins 40 % des revenus de placements.

Le revenu de placement généré par le Fonds des Métis reste dans le Fonds des Métis et n'est pas sujets aux restrictions du Fonds d'éducation et au Fonds d'héritage à l'éducation.

	2021	2020
	\$	\$
Revenus de placement généré par le Fonds d'héritage à l'éducation	22 315 565	519 823
Allocation au Fonds d'éducation	(5 699 375)	(311 894)
Revenus de placement - Fonds d'héritage à l'éducation	16 616 190	207 929
Revenus de placement généré par le Fonds d'éducation	19 224 911	267 220
Allocation du Fonds d'héritage à l'éducation	5 699 375	311 894
Revenus de placement - Fonds d'éducation	24 924 286	579 114
Revenus de placement généré par le Fonds des Métis	762 407	17 798
Revenus de placement généré par le Fonds général	19 363	38 892
	42 322 246	843 733

Le Fonds en en fiducie présente les revenus de placement nets de 514 679 \$ de dépenses de placement (460 585 \$ en 2020).

Détermination des justes valeurs

La juste valeur des placements se rapproche de la valeur à laquelle ces instruments pourraient être échangés dans le cadre d'une transaction entre des parties bien informées et consentantes. Les renseignements fournis par le dépositaire du Fonds sont utilisés pour refléter la juste valeur, qui pourrait différer de la valeur qui pourrait finalement être réalisée. Les parts de fonds communs sont évaluées à des prix calculés selon la juste valeur des titres sous-jacents détenus par les fonds communs.

Au 31 mars 2021, les investissements sont détenus par quatre gestionnaires de placements : GMO LLC. détient 107 613 511 \$ (45%), Leith Wheeler Investment Counsel Ltd. détient 53 803 768 \$ (23%), Goodman & Company Ltd. détient 53 077 331 \$ (22%) et Crestpoint Real Estate Investment Ltd. détient 23 075 501 \$ (10%). Le Fonds en fiducie s'est engagé à investir un montant de 41 557 344 \$, dont 16 664 945\$ a été versé et 24 892 399 \$ reste à être engagé.

Conformément avec la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (la « CRRPI ») et le Fonds de la somme désignée (le « FSD ») défini dans la Note 1, le gouvernement du Canada a transféré 12 323 157 \$ supplémentaires au Fonds de fiducie le 27 novembre 2020.

3. Placements (suite)*Risque de placement*

Les placements dans des instruments financiers exposent le Fonds en fiducie à des risques de placement, y compris les risques liés aux variations des taux d'intérêt, des taux de change et des marchés des actions, tant national qu'étrangers. Ces risques incluent également les risques découlant du fait qu'une contrepartie à un instrument financier ne s'acquitte pas d'une obligation au moment où elle devient exigible.

Les placements du Fonds en fiducie se composent de parts détenues dans des fonds communs. Le Fonds en fiducie a adopté des politiques, des normes et des procédures de placement afin de contrôler le niveau de risque auquel il est exposé. Les pratiques de placement du Fonds en fiducie ont été conçues afin d'éviter les risques indus de perte et de dépréciation des actifs, et de pouvoir raisonnablement prévoir un juste rendement selon la nature des placements. Le risque de placement maximal auquel le Fonds en fiducie est exposé est représenté par la valeur de marché des placements.

a) Risque de concentration

Il y a risque de concentration lorsqu'une tranche importante du portefeuille est investie dans des titres comportant des caractéristiques similaires ou assujettis à des conditions économiques, politiques ou autres similaires. La direction est d'avis que les concentrations susmentionnées ne constituent pas un risque excessif.

b) Risque de change

L'exposition au risque de change découle des placements libellés en monnaies autres que le dollar canadien détenus par le Fonds en fiducie, qui représentaient 107 610 437 \$ du total du portefeuille au 31 mars 2021 (84 027 230 \$ en 2020). Ce montant comprend 17 170 371 \$ d'encaisse et 90 440 066 \$ investi dans le fond qualité GMO III, tous présentés en dollars américains.

Le Fonds en fiducie n'a pas recours à des couvertures financières afin de gérer le risque de change.

4. Immobilisations

	2021			2020
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Améliorations locatives	49 728	37 945	11 784	23 318
Équipement informatique	28 726	21 364	7 362	14 724
	78 455	59 309	19 146	38 042

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada

Puisque la Fraternité des Indiens du Canada (« FIC »), qui sert de secrétariat de l'APN, nomme les administrateurs du Fonds en fiducie, la FIC est ainsi réputée contrôler le Fonds en fiducie. Au 31 mars 2021, le solde dû à la FIC s'établissait à nulle \$ (67 760 \$ en 2020).

Fonds en fiducie de la Fraternité des Indiens du Canada

Notes complémentaires

31 mars 2021

5. Solde dû à la Fraternité des Indiens du Canada (suite)

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2021, le Fonds en fiducie a payé 50 492 \$ à la FIC (36 066 \$ en 2020) pour des services relatifs à l'administration et à la gestion du Fonds en fiducie ainsi que 63 605 \$ pour la location d'espace de bureau (57 065 \$ en 2020). Le Fonds en fiducie a renouvelé l'entente de location d'espace de bureau avec la FIC jusqu'au 31 mars 2022 pour un montant annuel de 52 393 \$. De plus, le Fonds en fiducie a conclu un nouveau contrat de location avec la FIC pour de l'espace de bureaux supplémentaires à Akwesasne jusqu'en août 2024. Le coût annuel de l'espace de location est de 11 212 \$ par année.

Les transactions avec l'APN ont été enregistrées à la valeur d'échange conformément aux ententes signées entre les parties prenantes.

6. Distribution aux bénéficiaires

En 2020-2021, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 927 particuliers ainsi qu'à 100 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 4 089 096 \$ aux particuliers approuvés et 5 437 974 \$ aux organismes approuvés.

En 2019-2020, le Fonds en fiducie a approuvé des distributions à 981 particuliers ainsi qu'à 79 organismes au Canada, à l'égard de projets visant la guérison, la réconciliation et l'avancement des connaissances. Il a aussi continué de financer les organismes approuvés dans les exercices précédents. Le Fonds en fiducie a distribué 3 871 570 \$ aux particuliers approuvés et 5 713 885 \$ aux organismes approuvés.

7. Virements interfonds

Conformément aux limites fixées pour les frais administratifs décrites à la note 1, les frais administratifs facturés aux fonds créés conformément à la CRRPI pour l'exercice terminé le 31 mars 2021 se sont élevés à 1 130 279 \$ (1 459 837 \$ en 2020), soit 11,86 % (15,00 % en 2020) du montant versé aux bénéficiaires.

8. Autres fonds

Les autres fonds comprennent le Fonds pour la langue et l'alphabétisation, le Fonds de guérison de la jeunesse, le Fonds de recherche parrainé et le Fonds des héros de notre temps. Il n'y a aucun changement par rapport aux autres fonds au cours de l'exercice 2021 par rapport à l'exercice 2020. Le solde total du fonds est de 53 942 \$ (53 942 \$ en 2020).

	2021	2020
	Solde de fonds	Solde de fonds
	\$	\$
Fonds de langue et d'alphabétisation	23 079	23 079
Fonds de guérison de la jeunesse	3 607	3 607
Fonds de recherche parrainé	16 325	16 325
Fonds des héros de notre époque	10 931	10 931
	53 942	53 942

9. COVID-19

Depuis le début de 2020, les marchés financiers ont connu un ralentissement important en raison de COVID-19, les investisseurs tentant d'évaluer la gravité de l'élargissement de l'épidémie et les implications pour la croissance mondiale. Comme il est difficile de prédire la durée et l'ampleur de l'épidémie, de nombreuses incertitudes règnent actuellement. On s'attend à ce que les marchés financiers restent extrêmement fragiles jusqu'à ce qu'il y ait plus de visibilité autour de la crise COVID-19 et, par conséquent, il est trop tôt pour mesurer de manière fiable l'impact potentiel et la gravité de cette crise sur les résultats financiers.